

Facture**No. Document** 10595710

Information	
Date de facture	25.04.2024
N° Client	2000074566
Nom du payeur	TRONOX
N° TVA client	FR00440140309
numéro SIRET	44014030900012
Contact Admin	SABRINA CHAMOT MAITRAL
Tél. / Fax	/
email	

Facturé
REDUCIO
5 rue du Talus
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Destinataire
TRONOX
95 Rue du Général de Gaulle
68800 THANN

Conditions		
Cond. paiement	30 jours fin de mois	31.05.2024
Votre numéro de commande	ZB-701995 + 4501251486 (1-544517)	
INCOTERMS ® 2020	DAP (Rendu au lieu de destination), THANN	
REDUCIO - DEV-206141		
CDE ZB-701995		
Facturation de l'intervention sur le F18/5GVWA1/A/01.		

Cmd/Poste	Article/Description	Quantité	Valeur unitaire	Valeur nette	Prix net
250128966	3RSSFSREPAIR	1 PC			964,00 EUR
10000	Réparation Machine				
	Article de service :	3AETX200/A001			
	TX200				
	N° Machine : F18/5GVWA1/A/01				
	Prestations de service		964,00		964,00 EUR
	Total net HT				964,00 EUR
			Base	Taux TVA	Montant TVA
	VAT		964,00	20,00%	192,80 EUR

Facture

No. Document 10595710

Total net TTC	1 156,80 EUR
----------------------	---------------------

Aucun escompte pour paiement anticipé.
Conformément à nos CGV, tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités de retard ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.
Veuillez prendre note de la modification de nos coordonnées bancaires en date du 1er octobre 2023. Merci de mettre à jour votre système de paiement.

Nom de banque
CITIBANK - PARIS

IBAN
FR7611689007000066010325229

Swift
CITIFRPP

2 / 5

Stäubli Faverges SAS
Place Robert Stäubli - CS 30070
FR - 74210 FAVERGES-SEYTHENEX
EORI : FR 325 720 720 00011

Tél +33 (0)4 50 65 60 60
Fax+33 (0)4 50 65 61 30
www.staubli.com
NAF 2894Z

SAS au Capital 7 718 400 Euros
325 720 720 RCS Annecy
N° Identification TVA FR 80 325 720 720

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) (en vigueur depuis le 01/06/2016)

1. APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente sont portées à la connaissance du client avec l'offre de vente ou, en cas de commande directe, par la confirmation de commande.

Toute vente est conclue sous la condition suspensive de l'application des présentes CGV dans leur version intégrale. Le client est présumé les avoir acceptées sans réserve. Les présentes CGV prennent sur celles du client nonobstant toutes clauses contraires figurant dans ses conditions générales et sous réserve des aménagements susceptibles d'être apportés aux présentes conditions en application du présent article.

Toutes modalités contractuelles contraires aux présentes CGV doivent être proposées à STÄUBLI préalablement à son acceptation de la commande par un écrit distinct des conditions pré-imprimées sur les documents contractuels du client.

La modification proposée devra obtenir l'acceptation expresse, préalable à l'acceptation de la commande, écrite et signée de STÄUBLI pour lui être opposable. En cas de risque financier, STÄUBLI pourra notamment exiger des garanties ou/et des modalités de paiement particulières.

2. OFFRE – CONFIRMATION DE COMMANDE

Une offre de vente envoyée au client a une période de validité d'un (1) mois, sauf indication contraire expresse.

Les commandes adressées par les clients constituent des offres de commande soumises à l'acceptation de STÄUBLI.

Elles doivent être complétées et précisément définies dans tous leurs éléments. Les commandes établies par les préposés et/ou représentants de STÄUBLI n'engagent STÄUBLI que si elles sont confirmées par STÄUBLI. L'acceptation de l'offre par STÄUBLI ne pourra résulter que de la réception par le client d'une confirmation de commande.

3. ANNULATION OU MODIFICATION DE COMMANDE

Toute commande passée auprès de STÄUBLI est ferme et définitive. Exceptionnellement, elle pourra être annulée ou modifiée sur demande écrite du client sous réserve d'un accord exprès de STÄUBLI en fonction des actions déjà engagées. Toute demande de modification pourra provoquer un surcoût qui sera indiqué au client pour acceptation et/ou provoquer un retard de livraison de la commande en cause.

4. PRIX - MATERIELS VENDUS

Les prix, renseignements et caractéristiques figurant sur les catalogues, fiches techniques ou autres documents sont donnés à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas être considérés comme des offres fermes. Ces documents n'ont pas de caractère contractuel. Les prix donnés s'entendent hors toutes taxes pour un produit pris dans les usines de STÄUBLI, non emballé, non monté et non mis en route. Les taxes, droits, frais, timbres et primes d'assurance sont à la charge du client. Pour les livraisons à l'étranger, tous les impôts, taxes et redevances, frais de contrôle technique sont à la charge du client, de même que les frais éventuellement dus à l'application d'une législation étrangère. STÄUBLI se réserve, par ailleurs, le droit à tout moment et sans préavis de réaliser sur tous produits les modifications ou améliorations qu'il juge nécessaires, sans que le client puisse se prévaloir d'un préjudice quelconque. Pour les produits de la division Connectors, un forfait administratif de trente (30) Euros s'appliquera pour toute commande d'un montant net inférieur à cent (100) Euros H.T.

5. PAIEMENT

Conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser quarante-cinq (45) jours fin de mois ou soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la facture. Sauf stipulation contraire prévue aux conditions particulières, le client devra acquitter le paiement au comptant, net et sans escompte, au domicile de STÄUBLI. Un acompte à la commande est exigé pour tout ordre de bien d'équipement et ne produit pas d'intérêt. Les traites qui sont éventuellement jointes aux factures pour acceptation doivent être retournées acceptées à STÄUBLI dans un délai de sept (7) jours. Tout règlement tardif est passible de plein droit d'intérêts moratoires calculés sur la base d'un montant égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en France avec un minimum de 0,5% par mois de retard sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire.

STÄUBLI se réserve le droit, en cas d'exécution d'une commande, d'exiger les garanties de paiement et de bonne exécution des engagements financiers en cas de détérioration de la situation financière du client, mise en évidence soit par le non-paiement d'une échéance à la date convenue, soit par l'examen de documents comptables et financiers du client ou par tout autre moyen démontrant de façon tangible cette détérioration.

Dans ce cas, STÄUBLI se réserve le droit de solliciter toute garantie nécessaire à la sauvegarde de ses droits ou de suspendre l'exécution des commandes en cours, sans préjudice de toute résiliation de la commande laissée à son initiative. Le défaut de paiement dans les trois (3) mois à compter de la date de paiement pour quelque cause que ce soit de tout ou partie des produits autorise STÄUBLI à arrêter les expéditions restant à effectuer et à procéder, après mise en demeure, à la résiliation de la commande aux torts et griefs du client. Il est expressément stipulé que dans ce cas, les sommes restant dues seront majorées à titre de clause pénale d'une indemnité forfaitaire fixée à quinze pour cent (15%) du montant des créances exigibles, sans préjudice de tous intérêts, frais et honoraires que pourrait entraîner une procédure contentieuse. Les frais de recouvrement que STÄUBLI sera amené à exposer ainsi que les honoraires de tous auxiliaires de justice seront à la charge du client défaillant. Quoi qu'il en soit, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) Euros sera appliquée suivant l'article D441-5 du Code de commerce.

En cas de vente, de cession, de remise en nantissement ou d'apport en société de son fonds de commerce ou de son matériel par le client, ou dans le cas où l'un des paiements ou l'acceptation d'une traite ne seront pas effectués à la date prévue, toutes les sommes dues deviennent exigibles quelle que soit leur échéance.

6. LIVRAISON - TRANSPORT

LIVRAISON

Sauf stipulation claire du contraire, la livraison est réputée effectuée dès la mise à disposition des produits dans les usines de STÄUBLI, avant leur chargement, et ces produits sont réputés être enlevés et livrés à cet instant. Sauf délai ferme convenu dans les conditions particulières, les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Le délai de livraison ne commence à courir qu'à partir de la confirmation de la commande par STÄUBLI et de la réception de l'acompte prévu à la commande. En cas de vente à l'exportation, les différentes autorisations (licence d'importation, autorisation de transfert de devises) devront avoir été obtenues préalablement par le client. Toute modification d'un ordre en cours d'exécution, si elle est acceptée par STÄUBLI, entraîne une prolongation du délai de livraison prévu selon des modalités communiquées par STÄUBLI au client.

Lorsque le client ne procède pas à l'enlèvement chez STÄUBLI ou refuse de réceptionner, après échéance du délai de livraison, le risque est transféré au client à compter de la date à laquelle les produits sont mis à disposition dans les locaux de STÄUBLI et STÄUBLI sera en droit de mettre le produit en entrepôt aux frais du client et de lui réclamer le remboursement des frais de transport et de manutention. Si le retard apporté à l'enlèvement des produits chez STÄUBLI dépasse de deux (2) semaines la date de mise à disposition ou si le client refuse de réceptionner la livraison, STÄUBLI sera en droit de résilier le contrat, de procéder à la revente des produits et de réclamer la différence entre le prix initial convenu et le prix de revente compensatoire.

Si des travaux préparatoires sont nécessaires pour la livraison des produits, le client doit entreprendre en temps utile ces travaux préparatoires conformément aux instructions données par STÄUBLI pour s'assurer que les conditions nécessaires pour l'installation des produits sont remplies. Pour cela, le client doit mettre à disposition gratuitement tous les équipements, matériels et/ou ressources de toute sorte. Si le client échoue à remplir correctement et dans les temps ses obligations nécessaires pour réaliser l'installation, STÄUBLI prendra les mesures pour assurer le stockage des produits aux risques et aux frais du client et le client paiera toute partie du prix convenu qui, sans cette défaillance, aurait été due.

TRANSPORT

Il appartient au client de faire toutes réserves au transporteur relativement aux manquants et/ou colis détériorés dès la réception des produits. Ces réserves devront être consignées sur le document du transporteur et sur les bordereaux de livraison et notifiées au transporteur dans un délai maximum de 3 (trois) jours, calculé conformément à l'article L.133-3 du Code de commerce, par lettre recommandée avec accusé de réception, copie en étant adressée à STÄUBLI dans les mêmes délais. La responsabilité de STÄUBLI ne peut en aucun cas être recherchée pour fait de destruction, avaries, pertes, vols survenus en cours de transport.

7. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ- TRANSFERT DES RISQUES

LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ AU CLIENT DES PRODUITS LIVRES EST SUBORDONNÉ AU PAIEMENT EFFECTIF DE L'INTEGRALITÉ DU PRIX EN PRINCIPAL, INTERETS ET ACCESSOIRES A L'ÉCHEANCE CONVENUE. En cas de paiement par chèque ou par effet de commerce, le paiement ne sera réputé réalisé qu'au moment de l'encaissement effectif. Nonobstant la réserve de propriété grevant les produits vendus, les risques afférents à ceux-ci (y compris les risques de perte ou destruction) sont à la charge du client dès la livraison des produits telle que définie à l'article 6. Par conséquent, le client s'engage à assurer à ses frais et au nom de STÄUBLI les produits vendus sous réserve de propriété contre tous risques qu'ils peuvent subir ou occasionner jusqu'au complet paiement du prix. Il s'engage en outre à informer STÄUBLI de tout incident matériel ou juridique pouvant toucher les produits vendus sous réserve de propriété. Nonobstant la réserve de propriété grevant les produits, le client est autorisé, sauf disposition dérogatoire particulière, à transformer, incorporer ou revendre les produits avant d'en avoir réglé intégralement le prix à condition qu'il informe tout sous-acquéreur de l'existence de la présente clause de réserve de propriété grevant les produits concernés et du droit de STÄUBLI de revendiquer entre les mains du sous-acquéreur soit les produits concernés soit le prix de ceux-ci (à hauteur du prix dû à STÄUBLI par le client) et ce quel que soit le détenteur des produits. Si STÄUBLI venait à subir une perte de droits suite à l'accès d'un tiers, le client devra indemniser STÄUBLI de tout dommage y compris tous les coûts engagés par STÄUBLI pour des poursuites juridiques.

En cas de non-paiement à l'échéance prévue, STÄUBLI pourra exiger la restitution immédiate des produits aux frais du client; ce qui emporte résiliation automatique de la vente. Le client se verra alors imposer l'obligation de réparer le préjudice résultant de la dépréciation et, en tout état de cause, de l'indisponibilité des biens concernés ainsi que tous les autres préjudices dont pourrait justifier STÄUBLI. Il devra également supporter les frais de recouvrement du prix et devra réparer tous autres préjudices dont pourrait justifier STÄUBLI. Il devra acquitter au profit de STÄUBLI une astreinte de deux pour cent (2%) du prix des produits impayés par jour de retard dans la restitution à compter de la réception de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception exigeant la restitution. Les sommes dues par le client au titre de la présente clause se compenseront avec les acomptes éventuellement versés par le client.

8. GARANTIE

La garantie STÄUBLI ne s'applique qu'au produit livré par STÄUBLI et n'existe qu'envers le client de STÄUBLI à l'exclusion de tout tiers sous-acquéreur. Les produits sont garantis contre tout vice de fabrication ou défaut de matière, à compter de la date de livraison telle que spécifiée dans l'article 6, et dans des conditions normales d'exploitation et d'entretien pendant un délai de:

- un (1) an par défaut.
- trois (3) mois pour les composants électroniques, ainsi que pour les accessoires et périphériques qui ne sont pas de fabrication STÄUBLI.
- trois (3) mois pour les pièces de rechange sauf stipulations contraires spécifiées dans des conditions particulières accordées par STÄUBLI.

Pour pouvoir invoquer le bénéfice des dispositions relatives à la garantie, le client doit aviser STÄUBLI par écrit et dans les délais prévus ci-dessus, des vices qu'il impute aux produits et fournir toutes justifications quant à la réalité de ceux-ci. Il doit donner à STÄUBLI toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède; il doit en outre s'abstenir, sauf accord préalable et exprès de STÄUBLI, d'effectuer lui-même ou de faire effectuer par un tiers la réparation, toute intervention non autorisée pouvant entraîner la suppression immédiate de la garantie.

La garantie est limitée, au choix de STÄUBLI, à la réparation ou au remplacement, départ usine, de toutes pièces faisant l'objet de la garantie et reconnues défectueuses par STÄUBLI. Les travaux résultant de l'exécution de l'obligation de garantie sont effectués en principe dans les ateliers de STÄUBLI, après que le client, à ses frais, ait renvoyé à STÄUBLI les fournitures ou les pièces défectueuses. Les réparations ou remplacements faits au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Les pièces remplacées pendant la période de garantie seront restituées à STÄUBLI et deviendront sa propriété.

STÄUBLI décline toute responsabilité et exclut sa garantie pour les défauts (et dommages de quelque nature que ce soit qui en découlent) résultant de :

- un montage ou une installation des produits non conforme aux instructions et spécifications de STÄUBLI (documentation, notice d'utilisation et de montage, recommandations spéciales, etc.), ou encore non conforme aux règles de l'art de la profession, ou encore pour les défauts et leurs conséquences lorsque la mise en route a été effectuée par le client alors que STÄUBLI avait exigé d'effectuer lui-même cette mise en route,
- conditions anormales d'utilisation (ex: surcharge du matériel etc.), un entretien défectueux, un défaut de surveillance, une négligence (ex : maintien en service d'une pièce ou d'une partie d'appareil s'avérant défectueuse et pouvant entraîner tous dégâts plus importants sur l'appareil ou sur des équipements environnants livrés par STÄUBLI), des conditions de stockage inadéquates,
- une utilisation non conforme à l'usage pour lequel le produit est destiné, ou encore une utilisation anormale ou non conforme aux instructions de STÄUBLI,
- matières fournies par le client, une conception imposée par le client ou encore l'intervention pour des opérations d'entretien et de maintenance de tiers non expressément habilités par STÄUBLI,
- défauts et leurs conséquences liés à une usure normale du produit,
- tout produit qui ne serait pas d'origine STÄUBLI, et qui serait utilisé, monté ou intégré à un produit STÄUBLI. La responsabilité de STÄUBLI ne pourra être engagée pour quelque dommage que ce soit résultant de cette association.

Aucune autre garantie que celles énumérées dans l'article 8 ne peut engager la responsabilité de STÄUBLI. Sauf dispositions écrites particulières, aucune garantie de résultat ou de performance du produit n'est accordée au client, hormis la garantie des caractéristiques techniques du produit telles que décrites dans les documentations commerciales STÄUBLI.

9. LIMITATION DE RESPONSABILITE

Sauf s'il en est convenu autrement, STÄUBLI n'est pas responsable à l'égard du client pour tout dommage constituant une perte de production, une perte de profit, une perte d'usage, une perte de contrats ou pour tout autre dommage indirect et consécutif de quelque sorte.

Il est expressément convenu entre le client et STÄUBLI que toute demande d'indemnisation pour perte découlant d'un dommage causé aux biens professionnels et services du client et basée sur la responsabilité du fait des produits défectueux est exclue.

Dans la mesure de ce que la loi applicable autorise, la responsabilité contractuelle concernant tout autre type de dommage dans le cadre de la commande n'excèdera pas le prix contractuel du produit en question. Dans la mesure où la limitation de la responsabilité exprimée ci-dessus est considérée comme invalide selon la loi applicable, la responsabilité intégrale de STÄUBLI dans tous les cas ne pourra pas excéder le montant couvert par son assurance en responsabilité civile professionnelle sur les produits.

10. RÉCLAMATIONS ET RETOURS

Toute réclamation portant sur un vice apparent, pour être recevable, devra être formulée dans un délai de huit (8) jours suivant la mise à disposition des produits par STÄUBLI. Les retours ne sont autorisés que si STÄUBLI les a préalablement acceptés et pourront donner lieu à réparation ou échange à l'initiative de STÄUBLI. Ils doivent lui parvenir franco de tous frais à domicile (FAVERGES - Haute Savoie) en parfait état de neuf et sans avoir subi de quelconques modifications.

Les pièces fabriquées sur indications ou plans du client ne sont ni reprises ni échangées.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

STÄUBLI ne concède aucun droit sur les droits de propriété intellectuelle et les éléments de savoir-faire attachés au produit vendu, que ces éléments aient été développés ou non à l'occasion de cette demande. Pour les logiciels éventuellement fournis avec le produit vendu STÄUBLI concède au client des droits d'utilisation sur ces logiciels dans le cadre de la licence d'utilisation fournie avec ces logiciels. Le client s'engage à respecter les conditions de ladite licence sous peine d'engager sa responsabilité et s'engage à respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de STÄUBLI dont il déclare avoir parfaite connaissance.

Le client s'interdit de retirer les marques et de reproduire ou faire reproduire, en totalité ou en partie, les marques, dessins et modèles, brevets ou tout autre droit de propriété industrielle ou intellectuelle dont STÄUBLI est titulaire, ainsi que de transmettre à des tiers toute information de quelque nature que ce soit permettant la reproduction totale ou partielle de ces droits, et ce sous peine de poursuites.

12. ÉTUDES, PLANS ET DOSSIERS

STÄUBLI est et demeure seul propriétaire de toutes les études, documents et informations techniques communiqués au client concernant sa fourniture (plans, dessins, propositions etc.). Ils ne peuvent jamais être reproduits ou communiqués à des tiers, notamment à des concurrents. Ils doivent lui être restitués sur simple demande. Les dossiers, études et plans fournis ne constituent pour STÄUBLI - qui se réserve le droit d'apporter au produit toute modification qu'il jugerait utile lors de l'exécution définitive de la commande - aucun engagement. Dans tous les cas, il appartiendra au client de vérifier la teneur des études, projets et mode de calcul qui pourraient lui être remis par STÄUBLI et de vérifier qu'ils répondent aux conditions d'emploi envisagées.

13. CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

Certains produits et la technologie et documentation associées qui sont vendus par STÄUBLI peuvent être soumis à des lois et réglementations nationales, étrangères ou internationales en matière de commerce et de contrôle des exportations (les « Lois sur l'Exportation »).

Tout détournement de ces Lois sur l'Exportation est interdit et le client les respectera s'agissant de l'exportation, réexportation, revente et utilisation des produits. Le client n'exportera ni ne réexportera, directement ou indirectement, les produits et la technologie et documentation associées, vers un pays, une entité ou une personne frappé(e) d'interdiction ou embargo. Le client n'utilisera pas les produits en relation avec des armes nucléaires, biologiques ou chimiques ou des systèmes de missiles capables d'assurer le lancement de telles armes, ou pour le développement de toute arme de destruction massive.

Si l'exportation des produits au client est soumise à autorisation, le client devra fournir dans les meilleurs délais à STÄUBLI toute l'assistance et l'ensemble des informations et documents requis pour obtenir les approbations, autorisations et licences officielles auprès des autorités nationales pour l'exportation concernée. En particulier le client déclarera, à la demande de STÄUBLI, la destination finale prévue, l'utilisateur final et la nature de l'utilisation des produits.

Dans le cas où la livraison des produits est restreinte ou interdite en raison des Lois sur l'Exportation, les droits et obligations du client seront suspendus jusqu'à l'obtention de la licence ou la levée de l'interdiction d'exportation et le contrat pourra être annulé sans aucune responsabilité ou indemnisation de la part de STÄUBLI.

Le client doit informer STÄUBLI s'il a l'intention d'exporter les produits et il est de la responsabilité du client de déclarer à STÄUBLI la destination finale prévue, l'utilisateur final et la nature de l'utilisation des produits. Le client est responsable au final de veiller à ce que toutes ces exportations soient entièrement conformes aux lois nationales d'exportation.

Le client reconnaît que toutes les obligations ci-dessus survivront à l'expiration du contrat.

14. FORCE MAJEURE

STÄUBLI n'est pas considéré responsable de la non-exécution d'une obligation contractuelle quelconque ou pour tout retard dans la réalisation de cette obligation en raison d'un cas de force majeure suivant la jurisprudence des tribunaux français.

Le contrat sera suspendu jusqu'à la disparition ou la cessation du cas de force majeure. Cependant, s'il n'est pas possible de reprendre l'exécution du contrat dans les trente (30) jours suivant la survenance du cas de force majeure, STÄUBLI et le client discuteront de modification possible du contrat. Si les discussions échouent, le contrat se terminera de plein droit, sans aucun droit à indemnisation pour le client.

15. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies durant l'exécution du contrat sont traitées dans des environnements sécurisés et conformément à la loi française applicable sur la protection des données personnelles. Le client a le droit d'accéder, de modifier, de rectifier et de supprimer ses informations personnelles en contactant le siège social de STÄUBLI.

16. JURIDICTION- DROIT APPLICABLE

POUR TOUTE CONTESTATION QUI DÉCOULE DU PRÉSENT CONTRAT, MEME EN CAS DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE, SEULES SERONT COMPÉTENTES LES JURIDICTIONS FRANÇAISES DU SIÈGE SOCIAL DE STÄUBLI, SITUÉ À FAVERGES. Les règlements par traités n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de compétence. En cas de litige, seul le droit français sera applicable et le texte en langue française aura valeur authentique. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue.